



# Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale  
9 juillet 2008  
Français  
Original: anglais

**Conseil du développement industriel**  
**Trente-cinquième session**  
Vienne, 2-4 décembre 2008  
Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire  
**Cadre de programmation à moyen terme,**  
**2010-2013**

**Comité des programmes et des budgets**  
**Vingt-quatrième session**  
Vienne, 3 et 4 septembre 2008  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire  
**Cadre de programmation à moyen terme,**  
**2010-2013**

## **Cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013**

### **Propositions du Directeur général**

On trouvera ci-après des informations préliminaires sur les activités proposées pour la période sur laquelle porte le prochain cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013.

### **I. Introduction**

1. La présente note a été établie conformément à la décision GC.2/Dec.23 de la Conférence générale, telle que modifiée par la décision GC.6/Dec.10, dans laquelle le Directeur général est prié de présenter au Conseil, au cours de la première année de chaque exercice budgétaire et par l'intermédiaire du Comité, un projet de cadre de programmation à moyen terme pour les quatre années qui suivent l'exercice en cours – c'est-à-dire les quatre années allant de 2010 à 2013. Elle fait également suite à l'alinéa v) d) du paragraphe b) de cette même décision, dans lequel le Directeur général est prié d'indiquer pour l'exercice biennal 2010-2011 un plafond général, établi d'après les prévisions relatives aux ressources et aux activités du programme.
2. Étant donné que les services et les procédures administratives de l'ONUDI sont en évolution vers une démarche pleinement axée sur les résultats, le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013 différera considérablement, en ce qui concerne sa présentation des récents documents concernant les cadres de programmation. Le nouveau mode de présentation est en élaboration et ne devrait pas être définitivement arrêté avant la fin de 2008. L'établissement d'un document exhaustif concernant le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013 est donc reporté à la trente-cinquième session du Conseil, qui se tiendra en décembre 2008. En attendant, le présent document donnera un aperçu succinct du contexte

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



programmatique, des procédures de mise en œuvre, des modalités de coordination et des partenariats interorganisations, des mécanismes de mobilisation des ressources et des mesures d'appui au programme prévus pour le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013. Enfin, la présente note fournira aux États Membres des indications sur les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013.

## II. Contexte programmatique

3. S'agissant des objectifs et priorités programmatiques généraux de l'ONUDI, ils continueront à refléter la vision stratégique à long terme que la Conférence générale a adoptée dans sa résolution GC.11/Res.4. Celle-ci engage l'ONUDI, eu égard à son mandat et à ses avantages comparatifs, à relever les défis que le développement international, et notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la répartition équitable des avantages de la mondialisation, posent actuellement. En particulier, la vision stratégique demande à l'ONUDI de concentrer ses activités sur trois domaines d'action prioritaires:

- a) Atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives;
- b) Renforcement des capacités commerciales;
- c) Environnement et énergie.

4. En outre, la vision stratégique à long terme oblige l'ONUDI à adopter un certain nombre d'approches transversales pour mener ses activités dans les domaines d'action visés. Elle définit également diverses dimensions régionales spécifiques, ainsi que des mesures de sensibilisation et de mobilisation des ressources à l'intention de l'ONUDI et invite l'Organisation à accentuer sa coopération avec les autres organisations œuvrant dans les domaines intéressant ses propres activités. Le contenu programmatique du cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013 reposera sur ces lignes directrices.

5. Dans les limites générales définies par la vision stratégique à long terme, le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013 fera toutefois aussi la part voulue à un certain nombre de problèmes qui ont gagné en importance depuis l'adoption de la résolution GC.1/Res.4, dont notamment des sujets qui ont déjà été pris en compte dans l'agenda programmatique de l'ONUDI, tels que:

- a) La promotion de la coopération Sud-Sud en matière de développement industriel;
- b) Des mesures propres à réduire le chômage des jeunes;
- c) L'amélioration de l'accès à l'énergie des pays en développement sur fond d'atténuation des effets des changements climatiques et, si possible, d'adaptation à ces effets, le cas échéant.

6. De nouveaux points forts programmatiques seront examinés lorsque le besoin s'en fera sentir. Dans cet ordre d'idées, une réaction appropriée à la crise alimentaire mondiale sera également définie, compte tenu des consultations menées avec les États Membres et du mandat et des compétences de l'ONUDI. Cette réaction englobera, d'une part, la promotion des apports industriels à usage agricole et, de l'autre, la promotion des industries agroalimentaires et le développement de la chaîne de valeur. Il s'agira à la fois d'accroître la productivité du secteur agricole des pays en développement et de réduire les pertes après récolte et d'améliorer les possibilités de commercialisation des cultures vivrières.

### **III. Participation accrue des services extérieurs à l'élaboration et à l'exécution des programmes**

7. L'exercice biennal passé a été marqué par un renforcement considérable de la présence de l'ONUDI sur le terrain, la proportion de postes d'administrateurs recrutés sur le plan international vacants dans les bureaux extérieurs ayant été ramenée de près de 48 % en 2005 à un peu plus de 11 % en 2007. Cette réaffectation de ressources vers le terrain a permis aux bureaux extérieurs d'accroître leur rôle à la fois représentatif et fonctionnel, et on compte que ces bureaux commenceront, au cours des prochaines années, à apporter une contribution croissante à l'élaboration et à l'exécution des programmes. Dans la mesure où le portefeuille de projets de l'ONUDI continue à s'étoffer dans différents pays, le recrutement éventuel d'un nombre accru d'agents nationaux qualifiés pour l'exécution de ces projets devient de plus en plus probable.

### **IV. Cohérence et partenariat interinstitutions**

8. Comme par le passé, l'ONUDI apportera un soutien sans réserve et son attachement ferme aux efforts tendant à accroître la cohérence interinstitutions au niveau des pays conformément aux démarches dites "Une ONU" et "Unis dans l'action" qui sont en cours de définition. Ces démarches entraîneront, dans une mesure croissante, l'élaboration et l'exécution de projets conjoints dans l'optique du "Programme unique" préconisé dans l'initiative "Une ONU". Bien que l'élaboration de programmes communs n'en soit encore qu'à ses débuts et ne concerne à présent que huit pays pilotes au total, elle se propagera certainement au cours des prochaines années. Il semble presque acquis qu'elle deviendra le mode de prestation de services prédominant au cours de la période sur laquelle porte le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013. Cela posera inévitablement un certain nombre de problèmes dans les années à venir, obligera à apporter des ajustements novateurs aux mécanismes d'exécution existants qui, pour l'essentiel, ne font intervenir que la seule ONUDI et exigera certaines mesures d'expérimentation.

9. En attendant, l'ONUDI continuera aussi à suivre une démarche axée sur le partenariat à la fois avec des organisations du secteur public, dont les organismes multilatéraux et bilatéraux de développement, et des institutions du secteur privé, en allant même au-delà des exigences prévues dans l'initiative "Une ONU". Les partenariats avec les organismes de développement sont particulièrement probables dans les domaines où les services de l'ONUDI complètent les services assurés par des organismes partenaires, comme, en ce qui concerne par exemple les agro-industries et les industries agroalimentaires, la FAO et le FIDA, ou pour ce qui est du renforcement des capacités commerciales, l'OMC et le Centre de commerce international. Des efforts particuliers seront aussi faits pour entrer en partenariat avec des institutions financières internationales, comme moyen non seulement de mobiliser des ressources supplémentaires, mais aussi de mettre à profit les effets de synergie d'activités exécutées par les différents organismes partenaires pour renforcer ainsi l'impact des services au développement qu'ils proposent. Les partenariats avec le secteur privé continueront à être recherchés lorsqu'ils sont de nature à soutenir et renforcer l'action en faveur du développement menée par l'ONUDI comme dans le cas des partenariats actuels de l'Organisation avec Microsoft et Hewlett-Packard.

## **V. Dispositifs d'appui au programme**

10. Au cours des prochaines années, l'accroissement de l'efficacité des services d'appui au programme de l'ONUDI, qui assurent notamment la gestion des finances, des ressources humaines, de l'information et des communications et la passation des marchés, continuera à être considéré comme prioritaire. Une mesure dans ce sens consiste aussi dans l'adoption de procédures révisées de gestion rendue nécessaire par l'introduction des normes comptables internationales du secteur public que l'ONUDI s'est engagée à appliquer d'ici 2010. Pour tirer pleinement parti de ces changements, l'ONUDI a mis au point un projet parallèle appelé "Remise à plat des processus", qui vise à simplifier des procédures administratives grâce au recours accru aux solutions appropriées fournies par les technologies de l'information.

## **VI. Ressources nécessaires**

11. Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 seront déterminées au fur et à mesure que le contenu opérationnel du cadre sera définitivement arrêté. On compte toutefois que l'accroissement de la demande de services de l'ONUDI dans tous les domaines d'action concernés nécessitera une augmentation des ressources disponibles au titre du budget ordinaire. Faute de ressources supplémentaires disponibles, l'ONUDI en sera amenée à ne pas donner suite à des demandes d'appui au développement. Cet état de choses sera pris en compte dans le projet de budget présenté par le Secrétariat.

## **VII. Mesures que le Comité pourrait prendre**

12. Le Comité voudra peut-être prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

---